

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET,
M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

18 - BUDGET DE L'EAU POTABLE : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2019 pour le budget de l'eau potable telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

BUDGET DE L'EAU
DECISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT

Dépenses

701249	Reversement agence de l'eau	-	5 000,00
6541	Admission en non valeur	+	5 000,00
Total			<hr/> 0,00

Recettes

Total			0,00
--------------	--	--	-------------

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 24 septembre 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 01/10/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/09/2019